



Société anonyme au capital de 258.255.500,00 DH
Siège Social : Zone Industrielle. Route de Tétouan.
N° 19. B.P n° .400.Tanger

COMPTES SOCIAUX MED PAPER SA AU 31 DECEMBRE 2020

Faits marquants

Malgré ce contexte difficile marqué par l'impact de la pandémie COVID-19, MED PAPER reste confiante quand aux opportunités que présente le marché marocain avec l'entrée en vigueur de la loi sur la préférence nationale et continue son projet d'investissement industriel. Ce dernier va lui permettre de faire face à la future demande de papier recyclé 100% Marocain sur le marché Local.

L'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie du COVID 19 n'entraîne pas d'ajustements des comptes au 31 décembre 2020 et ne remet pas en cause la continuité d'activité de notre société

Chiffres Clés

L'exercice 2020 a été marqué par une baisse de 29 % du chiffre d'affaires total, due essentiellement à l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité de MED PAPER.

Le résultat d'exploitation est négatif en raison de la sous-activité.

Le résultat Financier reste toujours négatif ; cependant il enregistre une baisse importante par rapport à l'exercice précédent.

Par conséquent la Perte Nette est de 8,5 MDH.

Perspectives 2021

MED PAPER n'a pas ménagé d'efforts pour reprendre sa position sur le marché du papier au Maroc, ainsi, des négociations sont en cours pour la conclusion de marchés importants pour l'année 2021 avec des clients institutionnels d'un côté ; d'un autre côté il y a une reprise d'activité avec d'anciens gros clients garantissant un carnet de commandes chargé pour l'année 2021.

Face à la situation inédite provoquée par la pandémie du Covid-19, MED PAPER s'est mobilisé pour assurer la continuité de ses activités dans des conditions sanitaires optimales. Ainsi, plusieurs mesures préventives ont été mises en place afin de garantir la santé et la sécurité des collaborateurs, clients et partenaires en général.

Ainsi, tout en respectant les mesures sanitaires les plus strictes, l'ensemble des équipes de MED PAPER est mobilisé afin de réduire l'impact de cette crise sur sa situation financière et ses activités.

Le rapport financier est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

=



Price Waterhouse



MED PAPER S.A

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Aux Actionnaires
MED PAPER SA
Tanger

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MED PAPER SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés débiteurs de DH 46 845 475 dont une perte nette de DH 8 562 121.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MED PAPER SA, au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

1. Certaines charges avaient été refacturées en 2010 par la Société à l'un de ses anciens actionnaires à cette date mais non reconnues par ce dernier pour un montant de DH 4,3 millions. Par ailleurs, celui-ci réclame à MED PAPER S.A. le remboursement d'une avance de trésorerie de DH 0,9 million non reconnue par MED PAPER S.A. et son compte courant de DH 2 millions. Le Conseil d'Administration tenu le 24 mars 2017 a décidé l'abandon par MED PAPER S.A. de la créance susmentionnée de DH 4,3 millions sachant que les négociations sont toujours en cours pour arriver à un accord et compenser cette somme avec la dette envers cet ancien actionnaire, laquelle totalise DH 2,9 millions. A la date d'aujourd'hui, le dénouement final de ces opérations, n'a pas encore eu lieu et MED PAPER S.A. dit poursuivre encore lesdites négociations et a maintenu en l'état dans ses comptes au 31 décembre 2020 la créance et la dette. A ce stade, nous ne sommes toujours pas en mesure de savoir quel sort sera réservé à ces montants.

Price Waterhouse

MED PAPER SA

Page 2

2. La Société avait fait l'objet en 2009 d'un contrôle fiscal couvrant les exercices clos les 31 mars 2005 à 2008, suite à quoi l'administration fiscale avait réclamé DH 3,7 millions hors pénalités et majorations. La Société réfutant toujours la totalité de cette réclamation et attendant encore une décision finale de l'administration fiscale à ce sujet, n'a pas constaté de provision pour y faire face. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera le sort de ce contentieux ni son impact final sur les états de synthèse de la Société.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Parmi ces points nous avons considéré le recouvrement des créances clients et la situation financière de la Société, deux questions clés que nous avons traitées comme suit :

(a) Recouvrement des créances clients

Au 31 décembre 2020, le solde des créances clients et comptes rattachés s'élève à DH 76 millions. Le management de la Société doit s'assurer du suivi régulier de l'ancienneté des créances, analyser les risques de non recouvrement, déterminer le niveau de dépréciation à considérer le cas échéant et le constater dans le bilan.

Nous avons considéré que le recouvrement des créances clients et comptes rattachés comme point clé d'audit compte tenu de l'importance significative de ces créances dans le bilan de la Société, du jugement du management nécessaire à la détermination de la dépréciation éventuelle de ces créances et du contexte actuel de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les principales procédures d'audit que nous avons mises en œuvre en réponse à ces aspects sont les suivantes :

- Nous avons procédé à une évaluation du système de contrôle interne lié à la gestion des ventes et des clients ;

Price Waterhouse

MED PAPER SA

Page 3

- Nous avons également, sur la base d'échantillonnage, testé la documentation comptable pour la justification de ces créances ;
- Nous avons procédé aux circularisations des clients les plus importants et validé les soldes y afférents ;
- Nous avons vérifié les règlements des clients reçus postérieurement à la date de clôture ;
- Nous avons ensuite analysé les retards de paiement des créances restant non encaissées, obtenu du management de la Société les raisons du retard dans le recouvrement et apprécié le bien fondé de la non constatation de provisions pour dépréciation les concernant.

(b) Situation financière de la Société

La société MED PAPER SA présente une situation nette débitrice de DH 46 845 475.

Nous avons considéré la situation financière de la Société comme un point clé de l'audit dans la mesure où elle présente un risque sur la continuité d'exploitation de la Société et conditionne par conséquent l'application du principe comptable de continuité d'exploitation.

Les principales procédures d'audit que nous avons mises en œuvre en réponse à ce risque sont les suivantes :

- Nous avons discuté avec le management les perspectives d'avenir de la Société tout en évaluant la cohérence des hypothèses retenues ;
- Nous avons assisté au Conseil d'Administration arrêtant les comptes de 2020 de la Société et nous nous sommes assurés que la régularisation de la situation financière est à l'ordre du jour.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, arrêté le 26 mars 2021, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Price Waterhouse

MED PAPER SA

Page 4

Autres points

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le premier paragraphe du présent rapport, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- (a) La réalisation effective du protocole d'accord signé entre la Société et l'une de ses banques et dont l'effet a été constaté en 2016, restait tributaire de la vente en cours d'un terrain appartenant à la société. A ce jour et en attendant l'obtention d'une dérogation administrative le concernant, ce terrain n'est toujours pas vendu. Le management de la Société confirme cependant que cette vente sera réalisée et ne remet pas en cause le protocole malgré le dépassement des délais prévus.
- (b) Les comptes annuels arrêtés depuis le 31 décembre 2013 font apparaître une situation nette inférieure au quart du capital social. Conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue en date du 20 juin 2014 et a décidé la non dissolution anticipée de la Société. Conformément aux dispositions de l'article 357 de la loi 17-95 précitée, la Société était tenue au plus tard fin décembre 2016 de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale au quart du capital social. Une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue le 25 juin 2020 et ce en application de l'article 357 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes et a réaffirmé la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2014. De même, le Conseil d'Administration tenu le 26 mars 2021 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire un projet de régularisation de la situation nette de la Société consistant en une augmentation de capital, par incorporation des réserves, primes d'émission, de fusion et d'apport ainsi que du compte courant d'associés et, en numéraire, suivie d'une diminution du capital pour absorption des pertes. Par conséquent, les états de synthèse ci-joints ont été préparés suivant le principe comptable de continuité d'exploitation et ne comprennent pas les ajustements comptables qui s'avèreraient nécessaires, dans le cas où la Société se trouverait dans l'obligation de cesser son activité.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Price Waterhouse

MED PAPER SA

Page 5

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Price Waterhouse

MED PAPER SA

Page 6

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport.


Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler les concernant.

Casablanca, le 26 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

PRICE WATERHOUSE


101, Bd. Hassan II - Casablanca - 20100 Casablanca
Tél: 05 22 77 90 00 / 05 22 93 40 40
Fax: 05 22 99 11 95 / 05 22 31 30 91
R.C: 14333 - CNSS: 1518630
ICE: 000210842000003

A. Bidah
Associé

UHY Ben Mokhtar & Co
UHY - BEN MOKHTAR & CO
Centre d'Affaires Nova Africa 40 Rue Al Banafsaj
Erg N°21 Vieille Montagne Tanger
ICE: 000025861000056


M. Ben Mokhtar
Associé